

**Bachelor HES-SO  
Arts visuels & Design**

## DESCRIPTIF DE MODULE

**Année académique :  
2021-2022**

<b>Domaine</b>	Arts visuels, Design
<b>Filière</b>	Bachelor en Arts visuels ou en Design
<b>Titre du module</b>	<b>Modules transversaux - pratique</b>
<b>Type de module</b>	Module toutes filières
<b>Code</b>	<b>PRAT</b>
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 2, 3, 4 ou 5
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Pas de prérequis
<b>Langues principales</b>	Français, anglais
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Expérimenter ou approfondir des pratiques artistiques et créatives variées, comme le dessin dans des approches très libres, le travail de la voix, le moulage de la terre, le développement textile, les pratiques sonores ou encore l'écriture. La démarche compte autant que le résultat final, elle doit permettre à l'étudiant-e-x d'acquérir des compétences et de l'aisance dans la pratique choisie.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Les enseignements pratiques ont lieu le plus souvent sous forme d'atelier de création hebdomadaire, parfois sous forme de workshop intensif.  Les contenus et formes d'enseignement de chacun des enseignements Transversaux pratiques sont détaillés à chaque semestre sur la plateforme WordPress dédiée : <a href="https://head.hesge.ch/inscriptions/">https://head.hesge.ch/inscriptions/</a>
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Les modalités d'évaluation et de validation de chaque enseignement Transversal pratique sont décrites sur la plateforme WordPress et/ou précisées par les enseignant-e-x-s lors du premier cours.  Les évaluations peuvent être continues et/ou finales.  L'implication active de même que l'assiduité font partie des critères d'évaluation.  Le module est acquis quand la note est de 4 ou plus, ou quand l'appréciation finale est « acquis ».
<b>Modalités de remédiation</b>	Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5 ou appréciation finale « remédiation »).  La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens.  Pas de remédiation possible pour un module répété.
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Changement à chaque semestre
<b>Responsable du module (par orientation)</b>	Coordination de l'enseignement et enseignant-e-x-s responsables selon les indications se trouvant sur la plateforme des enseignements transversaux.
<b>Descriptif validé le</b>	08.10.2021
<b>Par</b>	Aurélié Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement à la HEAD - Genève